

QUELQUES PUBLICATIONS DU CICR

- Les Conventions de Genève du 12 août 1949.** 3^{me} éd. 1951, 251 p. (également en anglais et espagnol) Fr. suisses 8.—.
- Henri COURSIER. **Cours de cinq leçons sur les Conventions de Genève.** 1963, 109 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 4.50.
- Trente diapositives illustrant les Conventions de Genève,** accompagnées d'un commentaire. 1963, 31 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 25.—.
- Jean S. PICTET. **Les principes de la Croix-Rouge.** Préface de Max HUBER. 1955, 158 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 7.—.
- Jean S. PICTET. **Les lois de la guerre.** 1961, 11 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 1.50.
- Jean S. PICTET. **La doctrine de la Croix-Rouge.** 1962, 18 p. (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 1.50.
- LE CICR A L'ŒUVRE. **Cent ans au service de l'humanité.** 1963, in-4, 32 p. avec illustrations en noir et en couleurs (également en anglais, espagnol et allemand) Fr. 2.—.

Gertrud SCHWARZ. **Table des matières de la Revue internationale de la Croix-Rouge 1939-1961.** 1963, in-8, 127 p. Fr. 5.—.

PUBLICATIONS PARUES CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS

Pierre BOISSIER. **Histoire du Comité international de la Croix-Rouge.** Tome I: De Solférino à Tsoushima, Paris, Plon, 1963, 512 p. Fr. 22.30.

- Henri COURSIER. **La Croix-Rouge internationale.** Histoire, organisation, action. 2^{me} éd. mise à jour. Paris, P.U.F., 1962, 128 p. « Que sais-je? n° 831 » Fr. 2.75.
- Bernard GAGNEBIN et Marc GAZAY. **A la rencontre de Henry Dunant.** Genève, Georg, in-4, 118 p., illustrations (également en anglais) Fr. 25.—.
- Marcel JUNOD. **Le troisième combattant. L'odyssée d'un délégué de la Croix-Rouge.** Nouvelle éd. avec une préface de Léopold Boissier et avec un résumé succinct des Conventions de Genève. Paris, Payot, 1963, in-8, 248 p. Fr. 5.—.



**Helvétia Générale
Saint-Gall**

**Assurances transports
et réassurances**

**Compagnie d'Assurances
Générales l'Helvétia
Saint-Gall
Suisse**



**Prévoyance
par ses
propres moyens**

**Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
RENTENANSTALT**

Entreprise mutuelle

Fondée en 1857

Siège à Zurich 2^e, 40, quai du Général-Guisan

Agences générales à :

Aarau, Bâle, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Genève, Glaris, Lausanne, Lucerne,
Lugano, Neuchâtel, Romanshorn, Saint-Gall, Sion, Soleure, Winterthour, Zurich.

Sièges spéciaux à :

Munich — Paris — Amsterdam — Bruxelles

**La plus ancienne et la plus grande des
sociétés suisses d'assurances sur la vie**



Partout
dans le monde



au service de
l'enfance



PI 1789

**Produits
pharmaceutiques
SANDOZ**

**en toute
sécurité**



TRAMARSA

- transports internationaux
- voyages

GENÈVE (Siège)
17, rue du Mt-Blanc
Tél. 31 21 35

BÂLE
149 Spalenring
Tél. 23 59 74

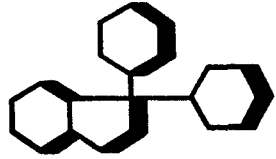
LE LOCLE **SION**
Tél. 5 16 84 Tél. 2 48 23

ZURICH
109 Militärstr.
Tél. 23 78 88

PAPIERS-PEINTS

GROSJEAN & Cie S.A.
61, rue du Rhône — Tél. 24 96 30
Genève

REVÊTEMENTS DE SOLS



Laboratoires
VIFOR S.A.
GENEVE



Spécialités pharmaceutiques

Lors de la fondation, en 1863, du Comité International de la Croix-Rouge, la maison **Natural Le Coultre** était née depuis 4 ans.

Grâce à sa tradition de sérieux et de correction en affaires, elle existe toujours.

Ses branches d'activité : **voyages**
déménagements
camionnages
transports

Son adresse :

24, quai Général-Guisan à Genève

Téléphone 26 02 10

QUATE DE
SCHAFFHOUSE
QUALITÉ
EXTRA
ABSORBANTE



SCHAFFHAUSER
WATTE
MIT DER
GROSSEN
SAUGKRAFT



A L'AMBULANCE

M. BOVARD - GENÈVE

16, PLACE DES PHILOSOPHES

FABRIQUE D'OBJETS DE PANSEMENT

MOBILIER MÉDICAL - INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

APPAREILS ÉLECTRO-MÉDICAUX

**AIR
TERRE
MER**

Tous transports et voyages par

DANZAS

Maison fondée en 1815

HUGUENIN

Médailleurs depuis 1868

LE LOCLE

Suisse

*Insignes, Médailles, Plaquettes
en exécution artistique*



ENTREPRISE GÉNÉRALE

ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉPHONE

M. FORNASARI

5, avenue Henri-Dunant

GENÈVE

Tél. 34 24 40

Pour Tous Vos Voyages
WAGONS-LITS//COOK



400
AGENCES
à votre Service

Tous billets
train, avion, bateau, car

Assurances - Changes - Expéditions

Demandez nos brochures

SAPOS S. A.

Spécialités
pharmaceutiques



RUE GUSTAVE-MOYNIER 5

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale¹.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, Cor. Kruijs & Market Streets, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÉRIE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 15 bis, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A 1*.
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SÉOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Séoudite, *Riyad*.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos-Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.I.*
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, *Vienne IV*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles 5*.
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 10-12, *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S.S. Biruzov, *Sofia*.
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 98, *Bujumbura*.
- CAMBODGE — Croix-Rouge cambodgienne, 17 R Vithei, B.P. 94, *Phnom-Penh*.
- CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boite postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 5*.
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharma-pala Mawatte, *Colombo VII*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria, 0150 Correo. 15, Casilla 246.V., *Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera 7a, No. 34-65, Apartado Nacional 1110, *Bogota D.E.*
- CONGO — Croix-Rouge du Congo, 24, av. Valcke, B.P.1712, *Kinshasa*.
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul*.
- CORÉE (République démocratique de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA RICA — Croix Rouge costaricienne, Calle 5ª Sur Apartado 1025, *San José*.
- COTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte, 461, *La Havane*.
- DAHOMEY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahomey, B.P. 1, *Porto-Novo*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Ny Vester-gade 17, *Copenhague K*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Galvan, 24, Apartado 1293, *Saint-Domingue*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia y Elizalde, 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, Red Cross Road N° 1, P.O. Box 195, *Addis-Abéba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaan-katu 1 A, *Helsinki*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, *Paris (8°)*.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 14, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135*.
- GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3ª Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A.*
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, rue Férou, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS — Croix-Rouge de Honduras, Calle Henri-Dunant N° 516, *Tegucigalpa, D.C.*
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *La Nouvelle-Delhi, 1*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Tanah Abang Barat, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran*.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 16, Merrion Square, *Dublin 2*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Øldugøtu 4, Post Box 872, *Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome*.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, *Kingston 5*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 1337, *Amman*.
- LAOS — Croix-Rouge lao, *Vientiane*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, Beyrouth.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, National Headquarters, Sinkor — P.O. Box 226, *Monrovia*.
- LIBYE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, *Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, *Luxembourg*.
- MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clemenceau, B.P. 1168, *Tananarive*.
- MALAISIE — Croix-Rouge de Malaisie, Jalan Belfield 519, *Kuala Lumpur*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Calmette, *Rabat*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Sinaloa, N° 20, 4° piso, *Mexico, 7, DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, *Oulan-Bator*.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tripureswore, P.B. 217, *Kathmandu*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 12, Avenida Noroeste, *Managua, D.N.*
- NIGER — Croix-Rouge du Niger, B.P. 386, *Niamey*.
- NIGERIA — Croix-Rouge du Nigeria, Eko Akete Close, Ikoyi, P.O. Box 764, *Lagos*.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo 3*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2*.
- OUGANDA — Croix-Rouge de l'Ouganda, 17, Jinja Road P.O. Box 494, *Kampala*.
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Frere Street, *Karachi 4*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas 33, *Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, *La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Jiron Chancay 881 *Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, *Manille*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne 3*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République populaire roumaine, Strada Biserica Amzei, 29, *Bucarest*.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin*.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador 3ª, avenida Norte y 3ª, calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, Bld. Franklin-Roosevelt, P.O.B. 299, *Dakar*.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, *Freetown*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum*.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, *Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, Case postale 2699, 3001 *Berne*.
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, 13, rue Abi-Ala-Almaari, *Damas*.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanzanie, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar-es-Salaam*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Prague 1*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 19, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé*.
- TRINITÉ-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinidad-et-Tobago, 48, Pembroke Street, P.O. Box 357, *Port of Spain*.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, *Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Koznetsky Most, 18/7, *Moscou, K 31*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, No. 4, Apart. 3185, *Caracas*.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Bà-Triêu, *Hanoï*.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hồng Tháp Tu, N° 201, *Satgon*.
- YOUGOSLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica broj, 19, *Belgrade*.